

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 537

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 444 de M. Breton

ARTICLE 1ER TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.